



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Transport scolaire Rentrée 2024/2025

●●● Rappel du cadre réglementaire

-Région compétente : Autorité Organisatrice

-Communauté de communes : Un binôme d'interlocuteurs pour le service de transport scolaire (AO2) :



✓ Aurélie SALSON,
Pour les secteurs St Flour, Margeride et
Caldaguès-Aubrac;

✓ Sabine LACROIX,
Pour les secteurs Planèze, Pierrefort et
Neuvéglise-Sur-Truyère.

●●● Communication en période d'inscription

Large communication auprès des familles .

- Envoi d'un courrier en Mai 2024 pour les familles déjà utilisatrices ;
- Site Internet et réseaux sociaux de Saint-Flour Communauté, presse locale ;
- Relances téléphoniques auprès des familles ;
- La Région a effectué **des relances par sms et mail.**

●●● Communication en période d'inscription

- ✓ **Envoi fin août 2024 par courrier à toutes les familles inscrites**, du lien de téléchargement des horaires de circuits du transport scolaire.
- ✓ **Envoi entre le 26 et 30 août aux établissements scolaires et aux mairies demandeuses**, des listes élèves et circuits.

●●●● Chiffres clés - rentrée 2024



- **1172 élèves inscrits** au 20 novembre 2024
(Rappel : 1 098 pour l'année scolaire 2023/24, au 30 septembre 2023)

Dont

- 428 maternelles et primaires,
- 744 secondaires et lycéens



- **28 élèves domiciliés hors territoire intercommunal**
4 Celles, 15 Ferrières St-Mary, 1 Albaret-le-Comtal, 1 Rageade, 3 Saint-Mary-le-Plain, 1 Albaret-Ste-Marie, 1 Grandvals (48), 1 Chastel, 1 Saint-Poncy.

●●● Nouveautés et/ou cas particuliers 2024/25

Statut de non-ayant-droit

- facturation 150€ aussi bien sur du transport scolaire que sur des navettes RPI ou RET;
- Prise en charge dans la limite des places disponibles et sur point d'arrêt existant pour des ayants-droits;
- La validation sur le transport est désormais accordée pour toute l'année scolaire;

La nouveauté «Scolaire+ » proposée aux familles pour 20€ supplémentaires / accès sans limite à toutes les lignes régulières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (environ 2% d'adhésion des inscrits);

Coordonnées bancaires (RIB) de chaque famille

Difficultés du service pour les obtenir / remboursement du coût de l'abonnement

●●● Informations diverses

Taux de charge des bus très élevés en ce début d'année scolaire

- Mise en place de bus de plus grande capacité ;
- En théorie, les contrats peuvent être revus à tout moment mais dans la pratique, le manque de conducteurs qualifiés limite le champ des possibles;

Forte augmentation des gardes alternées + des demandes « tierce »

- Les familles peuvent demander la prise en compte d'une adresse différente de celle de leur domicile (assistante maternelle, famille, loisirs...) → **mobilisation de 2 places dans des bus différents avec une utilisation partielle au regard des différentes organisations familiales;**

Non-respect du règlement avec l'utilisation irrégulière du service de transport en commun → faible fréquentation sur le retour des bus.

Inscriptions - Radiations

Depuis le 20 juillet jusqu'au 31 octobre 2024 :

- **45 inscriptions tardives** (*120 € + 30 € de pénalité sur l'abonnement*)

Pour la rentrée des vacances scolaires de toussaint (04 nov) :

- **6 inscriptions avec/sans création de PA**
- **9 modifications de circuit**



Rappel, en cours d'année



- ✓ Les demandes d'inscriptions sont possibles sur un point d'arrêt existant ;
- ✓ les modifications de circuits (création de points d'arrêts, extensions de circuits...) **s'effectuent uniquement aux rentrées des vacances scolaires**

Approbation de la nouvelle convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires (Région) par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté (12 novembre 2024).

- ✓ Prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 10 ans.**



Point financier

Année 2022-2023	Dépense	Recette
Participation 10,5% coût HT des circuits	182 359 €	
Remboursement des familles (428 enfants/ primaire)	47 340 € (39 840 € remboursés + 7 500€ impayés à ce jour)	
Participation des communautés de communes voisine (Hautes Terres, Rives du Haut Allier)	2 046 €	5 212 €
Compensation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes		33 578 €
RAC Saint-Flour communauté (hors charges de personnel et de gestion)	192 955 €	